

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 15/10/2007
Publication : 19/10/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

N° CP

4^e / 114-07

Séance du

12 OCT. 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

ASSOCIATIONS RELEVANT DE LA DIRECTION DE LA SOLIDARITE SERVICE DE PROTECTION MATERNELLE, INFANTILE ET PROMOTION DE LA SANTE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I – 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente.
- VU le rapport du Président du Conseil Général

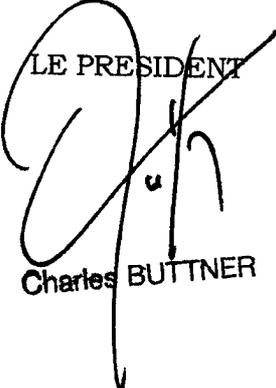
APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Accorde au titre de l'année 2007 :
 - une subvention de 7 200 € au Groupement d'Intérêt Public Formation continue et d'Insertion Professionnelle Alsace pour la mise en œuvre d'un programme d'éducation à la santé intitulé « Comportements Alimentaires des Adolescents : le Pari de la Santé »,
 - une subvention de 2 400 € à l'Association Orthophonie Prévention Alsace – OPAL concernant la campagne 2007 de prévention des troubles du langage,
 - une subvention de 2 000 € au Mouvement Français pour le Planning Familial pour l'action intitulée « la sexualité et ses risques : action de prévention auprès des jeunes »,
- ❖ Autorise le Président à signer les conventions de partenariat jointes au rapport,

- ❖ Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les lignes budgétaires prévues au budget primitif 2007 :

G 013, Fonction 42, Chapitre 65, Nature 6574, Enveloppe 61483

G 021, Fonction 41, Chapitre 65, Nature 6574, Enveloppe 7813

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
.....voix contre
.....abstentions